

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL  
ETABLIE AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

**N° 2003425 - MCH**

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié, portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,

Vu le décret n°2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°2016-1799 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 25 juin 2020,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2020 au grade d'ATTACHE PRINCIPAL :

Nom	Prénom	Situation actuelle ( <i>grade, échelon</i> ) et examen le cas échéant			Date d'effet de l'avancement
BOUTINAUD	CELINE	Attaché territorial	08		01/01/2020
PIGNOL	ISABELLE	Attaché territorial	08	Examen	01/01/2020

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé.

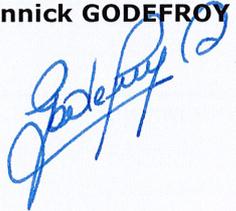
Le présent tableau d'avancement sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 3 juillet 2020

**L'adjointe déléguée,  
Annick GODEFROY**

**Notifié à l'agent le :**  
**Signature :**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL  
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

**N° 2003428 - MCH**

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-203 du 26 février 2016 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2017-310 du 9 mars 2017 modifiant le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2017-311 du 9 mars 2017 modifiant le décret n° 2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 25 juin 2020,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2020 au grade d'INGENIEUR PRINCIPAL :

Nom	Prénom	Situation actuelle ( <i>grade, échelon</i> )		Date d'effet de l'avancement
BRIDOUX	FABRICE	Ingénieur	07	01/01/20
BENCHET	DELPHINE	Ingénieur	04	31/01/20

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé.

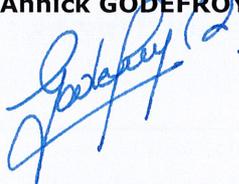
Le présent tableau d'avancement sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 3 juillet 2020

**L'adjointe déléguée,  
Annick GODEFROY**

**Notifié à l'agent le :**  
**Signature :**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN****TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CADRE DE SANTE 1ERE CLASSE****N° 2003426 - MCH**

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux,

Vu le décret n° 2016-598 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires de certains cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-600 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions indicielles applicables à certains cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 25 juin 2020,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2020 au grade de CADRE DE SANTE DE 1ERE CLASSE :

Nom	Prénom	Situation actuelle ( <i>grade, échelon</i> )		Date d'effet de l'avancement
FAURE	NATHALIE	Cadre de santé de 2 <sup>ème</sup> classe	05	01/01/2020

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

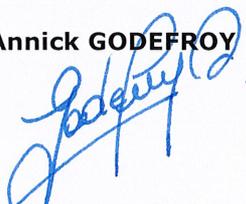
**Article 3** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 3 juillet 2020

**L'adjointe déléguée,**

**Annick GODEFROY**



**Notifié à l'agent le :**

**Signature :**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN****TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE PUERICULTRICE HORS CLASSE  
ETABLIE AU TITRE DE L'ANNEE 2020****N° 2003430 - MCH**

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2014-923 du 18 août 2014 portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres d'emplois des puéricultrices,

Vu le décret n° 2016-598 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires de certains cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-600 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions indiciaires applicables à certains cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 25 juin 2020,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2020 au grade de PUERICULTRICE HORS CLASSE :

Nom	Prénom	Situation actuelle ( <i>grade, échelon</i> )		Date d'effet de l'avancement
HERVE	LUCIE	Puéricultrice de classe supérieure	02	01/01/20

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

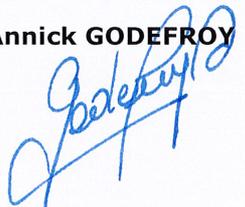
**Article 3** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 3 juillet 2020

**L'adjointe déléguée,**

**Annick GODEFROY**



**Notifié à l'agent le :**

**Signature :**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE PUERICULTRICE DE CLASSE  
SUPERIEURE  
ETABLIE AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

**N° 2003429 - MCH**

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2014-923 du 18 août 2014 portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres d'emplois des puéricultrices,

Vu le décret n° 2016-598 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires de certains cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-600 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions indiciaires applicables à certains cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 25 juin 2020,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2020 au grade de PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE :

Nom	Prénom	Situation actuelle ( <i>grade, échelon</i> )		Date d'effet de l'avancement
LALOUELLE	NOEMIE	Puéricultrice de classe normale	07	01/09/2020

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé.

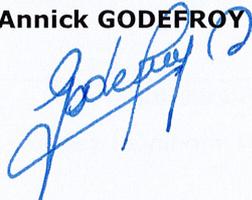
Le présent tableau d'avancement sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 3 juillet 2020

**L'adjointe déléguée,**

**Annick GODEFROY**



**Notifié à l'agent le :**  
**Signature :**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE  
CLASSE EXCEPTIONNELLE  
ETABLIE AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

**N° 2003427 - MCH**

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu le décret n° 2016-598 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires de certains cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-600 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions indiciaires applicables à certains cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 25 juin 2020,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2020 au grade d'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE :

Nom	Prénom	Situation actuelle ( <i>grade, échelon</i> )		Date d'effet de l'avancement
BRITEL	SONIA	Educateur de jeunes enfants 1 <sup>ère</sup> classe	06	01/01/20
COUTURIER	ISABELLE	Educateur de jeunes enfants 1 <sup>ère</sup> classe	07	01/01/20

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé.

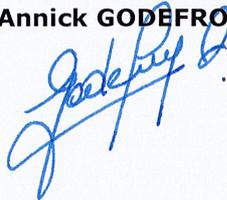
Le présent tableau d'avancement sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 3 juillet 2020

**L'adjointe déléguée,**

**Annick GODEFROY**



**Notifié à l'agent le :**  
**Signature :**